

des détaillants québécois

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), en collaboration avec le ministère Économie, Science et Innovation, propose un audacieux programme visant la migration de 1 325 détaillants vers la vente en ligne transactionnelle. Un projet adapté à la réalité des PME et qui se fera avec les instances économiques locales : les chambres de commerces, les sociétés de développement commercial (SDC) et les associations sectorielles.

1) En quoi consiste le projet ?

Le projet vise l'accompagnement de 1 325 détaillants partout en province dans leur virage numérique vers la vente en ligne transactionnelle.

2) Est-ce que le détaillant reçoit une subvention ?

Non, pas dans le cadre de ce projet. C'est un programme en vertu duquel le détaillant reçoit l'accompagnement et l'encadrement nécessaires dans son virage vers la vente en ligne transactionnelle.

3) À qui s'adresse ce programme ?

Essentiellement, il s'adresse à des détaillants de 50 employés et moins. Ces détaillants proviendront de toutes les régions du Québec et vont représenter tous les sous-secteurs du commerce de détail.

4) Comment le projet se déroulera-t-il ?

Il se déroulera en trois phases : •1 les mois de juin et juillet 2017 seront consacrés à la mise en place du projet par le CQCD. Ensuite, •2 une première cohorte sera migrée de août à octobre 2017. Une fois les ajustements effectués, •3 le déploiement du programme s'effectuera ensuite sur une période de 24 mois.

5) De quelle manière s'effectuera la sélection des détaillants participants ?

Les détaillants qui participeront au projet d'accompagnement seront choisis en collaboration avec les instances locales : la SDC, la Chambre de commerce ou encore une association sectorielle. Le CQCD prendra contact avec ces différentes instances en cours de projet.

Il est important de comprendre dès maintenant que les détaillants qui seront sélectionnés doivent être prêts à consentir des ressources financières, des efforts et des énergies à la réussite de leur projet numérique.

6) Concrètement, comment se déroulera l'accompagnement ?

Une fois que vous êtes sélectionné pour participer au projet, un accompagnateur vous sera assigné. Sur place, il posera tout d'abord un diagnostic de août à octobre 2017 clair de votre situation. Ensuite, vous serez amené à choisir un fournisseur approprié à votre situation et vos objectifs d'affaires. Finalement, vous assisterez à une formation en commercialisation. Au total, l'intervention représente l'équivalent de cinq (5) jours d'accompagnement.

7) Comment puis-je proposer ma candidature ?

Le meilleur moyen de poser votre candidature, est de contacter votre chambre de commerce ou votre SDC et de leur faire part de votre intérêt.

Prenez note que le choix final se fera en collaboration avec vos instances locales. Il vous faudra patienter, d'ici là, jusqu'à ce que nous soyons rendus dans votre région !

8) Je suis fournisseur de service et votre projet m'intéresse.

Si vous êtes un fournisseur de service, nous vous invitons à écrire à l'adresse courriel cqcd@cqcd.org pour nous faire part de votre intérêt et l'on vous contactera. Mais attention ! Cela ne signifie pas pour autant que vous ferez partie du projet. Comme dans toute bonne relation d'affaires, nous devons apprendre à vous connaître.

Deux choses vous seront demandées : •1 un portfolio complet présentant votre entreprise afin que nous puissions l'analyser et •2 des références de détaillants avec qui vous avez déjà collaboré.

9) Plus d'informations ?

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la page Facebook du projet à l'adresse suivante : facebook.com/CQCD.viragenumerique